

Entretien des berges du Doubs - Convention avec l'Association ECHEL 25

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon reste attentive à toutes les opérations susceptibles de préserver et d'améliorer le potentiel touristique que constitue la rivière Le Doubs.

Dans ce cadre, elle soutient toutes interventions ponctuelles de nettoyage et d'entretien de ses berges.

En 1995 et 1996, la mission a consisté en l'entretien systématique, établi sur l'année, des 20 km de berges du Doubs (12 km en rive droite, 8 km en rive gauche), dans la traversée de la ville.

Ces actions se sont inscrites dans une démarche d'activités et d'animations en direction de jeunes et d'adolescents issus des quartiers de la ville, avec l'appui de bénévoles et d'animateurs spécialisés.

Aussi, est-il proposé de renouveler ces actions en 1997, l'organisation matérielle et pédagogique étant placée sous l'entière responsabilité de l'Association ECHEL 25.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- se prononcer sur ce projet estimé à 100 000 F dont le financement sera assuré par un crédit figurant au 92.74.6042.84002. 35000,

- en cas d'accord, autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association ECHEL 25.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Voirie et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 28 mai 1997.